



## Les « Hommes » de Montréal

Mondoux

Volume 2, Number 1, juin 1948

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/801429ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/801429ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Mondoux (1948). Les « Hommes » de Montréal. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2(1), 59–80. <https://doi.org/10.7202/801429ar>

## LES « HOMMES » DE MONTRÉAL

Par cette appellation, dont la cadence évoque l'idée d'un bataillon en marche ou plutôt d'une proclamation à l'ordre du jour, une annaliste de notre Institut désigne les colons de Ville-Marie. Mais le terme collectif comporte un sens particulier, comme nous l'apprend le sous-titre: *Ce que fut la recrue de 1653 pour le Canada tout entier*. Or, la recrue de 1653, c'est la recrue de Jeanne Mance, celle dont l'éloge se lit encore aux Archives de la Marine à Paris.<sup>1</sup>

Faut-il rappeler que la destruction des Hurons, par les Iroquois, prive nos colons de leurs fidèles alliés et donne aux ennemis des Français une force dont leur audace sait tirer parti pour l'accomplissement de leur suprême ambition: l'anéantissement de la bourgade montréalaise? Leurs attaques successives et leurs victoires répétées jettent la terreur parmi les habitants, qui se cantonnent dans le fort. Obligée d'évacuer l'hôpital, Jeanne Mance s'y retire elle-même avec ses malades. Ce refuge, qui abrite une garnison décimée, deviendra-t-il leur tombeau? La prévision n'a rien d'exagéré: en dépit de son courage, Maisonneuve est impuissant à sauver Montréal.

Loin de se laisser abattre, Jeanne Mance, dont l'âme est aussi virile que son corps semble frêle, prend une détermination extrême: elle *sacrifiera son Hôtel-Dieu pour le salut commun*.<sup>2</sup> Tout magnanime qu'il soit, le projet comporte de délicats problèmes d'ordre financier et judiciaire. Pour l'accomplir, « la plus désintéressée des vierges françaises » devra déposséder — au profit de la colonie tout entière — l'hôpital dont elle est administratrice, en détournant plus du tiers (22,000 livres) du capital affecté par Mme de Bullion (60,000 livres) au soutien de cet établissement. Situation embarrassante que celle où les devoirs viennent en conflit.

---

1. Mémoire de MM. de Denonville et de Champigny à la cour.

2. Dom Albert JAMET, o.s.b., *Jérôme Le Royer de La Dauversière et les commencements de Montréal*.

Jeanne Mance a conscience de ses responsabilités; aussi confie-t-elle « sa grande peine et angoisse d'esprit... à Dieu et à la Très Sainte Vierge sous la protection de laquelle est cette habitation... Tout le monde était comme aux abois, on ne parlait que de quitter le pays ». La pensée de sa Bienfaitrice ajoute à ses préoccupations; elle prévoit l'inutilité de ses sacrifices pécuniaires et l'« affliction non pareille » qu'elle ressentira en apprenant l'abandon de la colonie. La question d'équité, envisagée à la lumière des résultats, triomphe de ses dernières hésitations: elle accomplira le geste sauveur qui rendra Mme de Bullion deux fois bienfaitrice de Montréal. La paix qu'elle ressent à la suite de cette décision lui donne l'assurance qu'elle a agi conformément aux intérêts de la fondatrice.

Nanti des pouvoirs conférés par Jeanne Mance en vue de l'exécution de ce dessein, Maisonneuve part pour la France le 5 novembre 1651, bien décidé à ne jamais rentrer au pays s'il ne peut y emmener au moins cent immigrants. Ainsi l'exigent la dignité du soldat, l'honneur du gentilhomme et les besoins de la colonie.

Le doute qu'il laisse pressentir sur le succès de ses démarches n'est pas pusillanimité. L'entreprise aurait presque infailliblement échoué, s'il n'avait retrouvé dans sa patrie « l'intendant des affaires de Montréal en France », Jérôme Le Royer de La Dauversière, celui dont le prosélytisme fervent l'avait conquis à la cause de la colonisation de Montréal, celui de qui il tient, de fait, son mandat. La recrue de Jeanne Mance sera aussi la recrue de Le Royer.

La Compagnie de Notre-Dame de Montréal, réduite à sept membres, épuisée par les frais du dernier embarquement, ne pouvait assumer la charge d'une forte levée<sup>3</sup>. Aussi bien, pendant l'année 1652, M. de Chomedey travaille-t-il, de concert avec M. de La Dauversière, à trouver de l'argent et à recruter les hommes nécessaires à la formation d'un contingent.<sup>4</sup>

En constituant un fonds appréciable, la donation de Jeanne Mance fait renaître la confiance au sein des sociétaires, attire les souscripteurs et, le cas échéant, peut répondre pour les dépenses immédiates. La Compagnie de Notre-Dame y va bientôt de ses deniers, les pourvoyeurs de Jérôme Le Royer versent de nouveaux subsides dans

---

3. FAILLON, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 67.

4. Ms de l'Hôtel-Dieu de La Flèche.

la main toujours tendue du receveur des tailles à La Flèche qui, depuis 1635, aurait pu s'appeler, le receveur des « aydes » pour la colonisation de Montréal; enfin, Mme de Bullion ajoute 20,000 livres à ses libéralités antérieures.

L'Hôtel-Dieu de La Flèche, si intimement lié à l'établissement de notre ville par leur commun fondateur, a conservé les noms de ces héros obscurs qui devaient être les sauveurs de la colonie naissante.

Regardez ces hommes. Fidèles à la parole donnée, ils partent des quatre coins de la France, pour venir à La Flèche passer leur contrat d'engagement. Celui qui s'intitule, « procureur de la compagnie des associez POUR LA CONVERSION DES SAUVAGES de la Nouvelle France en l'isle de Montreal » leur aurait-il communiqué quelque chose de son zèle apostolique ? De fait, le colonisateur ne pouvait trop ennobler l'idéal de ces futurs soldats-défricheurs. Combien parmi eux donneront leur sang pour la cause sacrée de la civilisation et de la foi <sup>5</sup>.

Le programme de Le Royer est à la fois religieux et colonial : écarter de son entreprise montréalaise tout ce qui est uniquement effort commercial ; créer une société chrétienne avec des éléments français transportés de la mère patrie, et non avec des éléments pris sur place et transformés par la foi au Christ. Il savait que seule une colonie de ce genre avait des chances de durer et de garder une mentalité qui continuât la France à l'étranger. Les anciennes colonies romaines confirmaient le bien-fondé de cette méthode <sup>6</sup>.

Il faut reconnaître que la nouveauté résidait moins dans l'idée — en ce qui concerne la seconde partie du programme — que dans la sincérité des sentiments de La Dauversière et son ardeur à exécuter un plan qu'il pouvait croire, avec raison, voulu de Dieu. Les premières Compagnies de commerce de la Nouvelle-France avaient contracté des engagements analogues ; l'une d'elles se paraît même du titre de *Compagnie de colonisation*. A l'encontre de leurs promesses, elles refusaient d'encourager le courant migratoire, pour se livrer plus librement sinon exclusivement aux opérations lucratives de la *traite*. Voilà bien l'antithèse des vues de Le Royer. Aussi, le sort de Maisonneuve fut-il plus heureux que celui de Champlain sous ce rapport. Ces faits

5. Vingt et un ou vingt-deux moururent en combattant, dont sept ou huit périrent en 1660 dans la célèbre action du Long-Sault. (FAILLON, *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 531).

6. D'après nos notes historiques.

étant connus, qui s'étonnera de voir l'actif « agent des affaires de Dieu » remuer ciel et terre pour recruter des colons ?

La forme presque identique des 65 actes notariés — renfermant 119 inscriptions — pourra paraître un peu monotone. Par ailleurs, remarque l'auteur que nous suivons, <sup>7</sup> ces documents constituent « une preuve authentique de la part glorieuse qu'eut notre cité fléchoise dans la colonisation de l'île de Montréal. Tous ces contrats, ayant le même protocole et presque les mêmes clauses, nous en citerons seulement un au complet: c'est le premier de la collection de nos Archives historiques ». (Section 3e, Aer, B.H.)

« Le vingt troisième jour de Mars mil six Cens cinquante trois après midy.

5 colons  
4 charpentiers  
et 1  
menuisier

« Par devant nous Pierre de la Fousse No<sup>re</sup> Royal a  
« la fleche & y demeurant Ont esté presens establiz &  
« soubmis Paul de Chaumedey escuier Sieur de Maison-  
« Neufve Gouverneur de lisle & fort de Montréal & terres  
« en dependantes en la Nouvelle france Et noble homme  
« Hierosme LeRoyeur Sieur de La Dauversière procureur  
« de la compagnie des associez pour la conversion des  
« Sauvages de la Nouvelle france en lad. isle de Montréal  
« demeurans scavoir led. Sieur de MaisonNeuve aud. fort  
« de Ville Marie en lad. isle et led. S<sup>r</sup> de la Dauversiere  
« aud. la Fleche d'une part. Et Pierre Godin (Gaudin) <sup>8</sup>  
« compagnon charpentier de la ville de Chastillon sur  
« Seine, Paul Benoist aussy compagnon charpentier de la  
« ville de Nevers, René Bondy aussy compagnon char-  
« pentier de la ville de Dijon, René Truffaut aussy com-  
« pagnon charpentier de la ville de Laval & Fiacre Duchar-  
« me compagnon menuisier de la ville de Paris estans tous  
« de present en cested. ville de la Flèche d'autre part.  
« Lesquels ont faict & accordé ce que sensuiet, cest a  
« scavoir que lesd. Godin, Benoist, Bondy, Truffaut et  
« Ducharme ont promis et se sont obligés servir en lad.  
« Isle de Montréal tant de leur mestier que aultres choses  
« qui leur seront commandées dont ils seront capables  
« durant cinq années entières et consecutives a commencer  
« du jour qu'ils entreront dans lad. Isle soubz le comman-  
« dement dud. Sieur de Maison Neufve, a effect de quoy  
« ils ont promis & se sont obligés mesme par corps de se

7. R. MÈRE GAUDIN, *Recueil des pièces authentiques...*

8. L'orthographe des noms propres diffère quelque peu selon le rédacteur ou le copiste.

« rendre dans la ville de Nantes au logis de M<sup>e</sup> Charles  
 « Lecoq S<sup>r</sup> de la Baussonniere <sup>9</sup> dans le dernier jour d'Avril  
 « prochain pour sembarquer avecq led. S<sup>r</sup> de Maison  
 « Neufve pour led. pais au moyen de quoy lesd. Sieurs de  
 « Maison Neufve & de la Dauversiere esd. noms ont  
 « promis de les norrir, loger et coucher tant durant le  
 « voyage que led. temps de leur service & icelluy finy les  
 « faire reconduire en France a leurs frais et despens sans  
 « quil en couste aulcune chose ausd. Godin et consortz,  
 « et de leur fournir de tous oustiz necessaires pour les  
 « choses ausquelles lon les emploira, mesme de leur fournir  
 « a chacun une espée et un pistolet. Et oultre de leur  
 « payer a chacun deux la somme de cent livres de gaige  
 « par chacune desd. cinq années payables a la fin de  
 « chacune dicelles, fors que sur la premiere année il leur  
 « sera avancé ce quy leur sera nécessaire pour les equiper.  
 « Ce que dessus stipulé par les partyes dont elles sont  
 « demeurées daccord. Et a ce faire & tenir & obligent  
 « & renoncent & faict aud la Fleche presens Marin Bertin  
 « et René Maillet praticiens demeurans aud. la fleche  
 « tesmoins &c. Lesd. Godin, Ducharme & Benoist ont  
 « diet ne scavoir signer. La minute est signée:

PAUL DE CHOMEDEY

J. LE ROYER

René Bondy

Trufault

Re Maillet, Bertin  
 de la Fousse No<sup>re</sup>

Un  
 cordonnier

Le 25 Mars, contrat d'engagement de gessé des  
 sommes, compagnon <sup>10</sup> cordonnier de la ville de la Ferté  
 Bernard. Il s'engage pour la somme de 60 livres par an  
 pendant les cinq années de service et il sera nourri, logé  
 et couché, aux frais de la compagnie. (Passé par MAI-  
 SONNEUVE et LE ROYER).

Un  
 char-  
 pentier

25 Mars, autre contrat de François Foucault, com-  
 pagnon charpentier de la ville de Ste Suzanne. Chaque  
 année pendant cinq ans il recevra 75 livres et sera nourri,  
 logé et couché. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

9. M. Lecoq était le maître du navire le *Saint-Nicolas-de-Nantes*, qui fit la traversée sous la conduite du Capitaine Pierre le Besson. (Actes de Belliotte, cités par FAILLON, *Vie de Sœur Bourgeoys*, p. 62)

10. Avant d'être admis à la pratique légale de son métier, avec le titre de *Maître*, l'artisan devait passer par deux étapes successives: la première le faisait *Apprenti*; la seconde, *Compagnon*. Il obtenait ce grade par la présentation d'un spécimen réussi, attesté par Lettres patentes du Prévôt.

Un  
menuisier

25 Mars, Jean LeMercier, compagnon menuisier de la ville de Paris, s'engage pour cinq ans pendant lesquels il recevra chaque année la somme de cent livres, et sera nourri, logé et couché aux frais de la compagnie.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
chirurgien  
de la  
Flèche

Le 29 Mars, M. Gilles Fricquet, chirurgien demeurant à la Flèche, s'est obligé « servir en lad. Isle de Montréal de son art de chirurgie durant trois années ». On lui promet de « le norrir, loger et coucher tant pendant le voyage que led. temps de son service & icelluy fini le faire reconduire en france sans qu'il en couste aucune chose aud. friquet, et de luy fournir de tous oustiz nécessaires pous les choses ausquelles lon lemploira Et outre de luy payer chacun an la somme de deux cents livres de gaiges et... »

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un homme  
de la  
flèche

Le 29 Mars, Pierre Serizay de la Flèche, sans profession désignée, s'engage pour trois ans moyennant 60 livres de gages par chacun an. Sera nourri, logé et couché... Dont acte fait aud. la Flèche Maison dud. Sieur de la Dauversière, etc.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Deux  
bêcheurs  
et  
Bucherons

Le 30 Mars, François Nochet et Jean Lecomte, bêcheurs et bucherons de la paroisse de Chamiré en Charnie, s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres par an. Seront nourris, logés et couchés.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un laboureur  
sa femme  
et ses deux  
enfants  
garçon et fille  
(4 colons)

Le 30 Mars, Sebastien LeRoux, sa femme et ses deux enfants, demeurans à Chemiré en Charnie pays du Maine, s'engagent pour cinq années. MM. de Maisonneuve et la Dauversière s'engagent à leur payer chacun an la somme de cent cinquante livres; ils seront nourris, logés et couchés aux frais de la compagnie.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
bêcheur  
de  
la Flèche

Le 30 Mars, Jean Bonneau, bêcheur demeurant au faubourg St Jacques à la Flèche, « de ladvis et du consentement de Michel Bonneau son père a ce present » s'engage pour cinq ans moyennant soixante livres de gages, et sera nourri, logé et couché, et comme tous les autres, sera ramené s'il le veut à l'expiration de son engagement sans qu'il lui en coûte rien.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
laboureur

Le 30 Mars, Jean Vallays, de la paroisse de Thorée  
pays du Maine (près la Flèche), s'engage pour cinq ans  
moyennant 75 livres de gages, et aux mêmes conditions.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un homme  
sans pro-  
fession  
désignée

Le 30 Mars, François Piron de la ville de la Suze (près  
la Flèche) s'engage pour cinq ans moyennant 75 livres de  
gages. Mêmes conditions.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
tonnelier  
de Ste  
Colombe  
et un  
scieur de  
long de  
la  
Flèche

Le 30 Mars, René Maillet, du bourg de St<sup>e</sup> Colombe,  
tonnelier et maçon et Urbain Gelté (Jetté) scieur de long  
et maçon demeurant à la Flèche, faubourg St Jacques,  
s'engagent pour cinq ans moyennant 90 livres de gages.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

(Cet acte est suivi d'un dégagement notarié dud.  
Maillet, consenti par M. Jérôme Le Royer, Lieutenant  
général, agissant comme ayant charge du sieur de la  
Dauversière son père. Rescision du 27 Mai 1653).

Trois  
défricheurs

Le 30 Mars, Maurice Léger (Averty) et Gilles Biards  
demeurant à la Flèche, faubourg St Jacques, Pierre Bar-  
reau aussi demeurant à la Flèche et Jacques Boivin de la  
Boirie paroisse de Ste Colombe, s'engagent en qualité de  
défricheurs, pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
ouvrier  
armurier

Le 30 Mars, Jean Laforest compagnon armurier, de  
la paroisse de Roizé, pays du Maine, s'engage pour cinq  
ans moyennant cent livres de gages, payables à la fin de  
chaque année. Comme tous les autres, il sera nourri, logé,  
couché aux frais de la Compagnie.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
cordonnier  
un  
maréchal  
et un  
défricheur

Le 1<sup>er</sup> Avril, les nommés Johan Maugrison, défricheur  
et cordonnier, Jacques Balue, défricheur et maréchal, et  
Pierre Fergeau aussi défricheur demeurants à Chasteau,  
en Anjou, s'engagent pour cinq ans moyennant 75 livres  
de gages.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
cordonnier  
un  
meunier

Le 4 avril, M. Hierosme le Royer Sieur de la Dauver-  
sière, procureur de la Compagnie des Associez pour la  
conversion des Sauvages, passe seul, au nom de procureur,  
le contrat d'engagement avec les nommés Louis Chevallier,  
de la ville de Cæn, cordonnier et défricheur, Pierre Chau-



et un  
défricheur

vin, de la paroisse de Soulesme (Solesmes, près Sablé), meunier et défricheur, et Anthoine Baudry défricheur de la paroisse de Chemiré en Charnie, moyennant 75 livres de gages. (LE ROYER)

Un  
défricheur

Le 5 Avril, Pierre Piron de la paroisse du Bailleul, près la Flèche, s'engageait aussi pour cinq ans en qualité de défricheur, moyennant 75 livres de gages.<sup>11</sup> (LE ROYER)

Deux  
laboureurs

Le 6 Avril, Pierre Darondeau de la paroisse de Bousse près la Flèche & Pierre Gueary de Malicorne, tous deux laboureurs, s'engagent pour cinq ans moyennant 80 livres de gages, par année. (LE ROYER)

Deux  
défricheurs

(Cet acte est passé sous le nom de M. Hierosme Le Royer, Lieutenant général, comme ayant charge du Sieur de la Dauversière son père).

Le 7 Avril, M. Le Royer, père, contracta avec les nommées René Besnard et Jehan Guyet, défricheurs demeurant à Villiers au Bouay près Chateaux, lesquels s'engagent pour cinq ans moyennant 75 livres de gages par an. (LE ROYER)

Un  
défricheur

Le 8 Avril, Pierre Mouliere, défricheur de la paroisse de Mareil, demeurant au lieu de la Piltière (près la Flèche), s'engage aussi pour cinq ans, moyennant 75 livres de solde. (LE ROYER)

Un  
coutelier  
et défricheur

Le 8 Avril, Julien Macé, coutelier et défricheur de la paroisse de Ruillé en Champagne, s'engage pour cinq ans, pour 75 livres par an. (LE ROYER)

Un  
boulangier  
un  
maréchal  
un  
défricheur

Le 9 Avril, les nommés Jehan Gervais boulanger et défricheur, René Bondu maréchal et défricheur, et François Hérissé défricheur, tous trois de la paroisse de Souvigné sous-Chateaux en Anjou, s'engagent pour cinq ans, les deux premiers pour 80 livres de gages, et François Hérissé pour 75 livres. (LE ROYER)

Un  
défricheur

Le 12 Avril, Pierre Barreau, défricheur, demeurant à la Flèche, s'engage pour cinq ans moyennant 75 livres de gages. (LE ROYER)

11. Donné comme chirurgien par Faillon; chirurgien et scieur de long par Massicotte.

Un  
brasseur  
de  
bière

Le 12 Avril, Valentin Barbauson, brasseur de bière et défricheur demeurant en la ville de Clermont en Bas-signe, s'engage pour cinq ans, moyennant la somme de 80 livres par chacun an. (LE ROYER)

Un  
maçon

Le 12 Avril, Urban Brossard, maçon, demeurant au faubourg Saint-Germain de la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 80 livres de salaire. (LE ROYER)

Un  
meunier  
et un  
défricheur

Le 14 Avril, les nommés Jean Prestrot, meunier et défricheur, demeurant à Parcé près la Flèche et Jacques Fleury, défricheur de la ville d'Orléans, s'engagent aussi pour cinq ans, savoir led. Prestrot pour la somme de cent livres et led. Fleury pour celle de 60 livres par chacun an. (LE ROYER)

Trois  
défricheurs  
un  
couvreur  
et maçon

Le 14 Avril, les nommés Estienne Lair, défricheur de la paroisse de Cromières près la Flèche, René Bellanger, couvreur et maçon, de la paroisse de Ste Colombe près la Flèche, Simon Galbout, défricheur de la paroisse de Verron près la Flèche, et Pierre Martin aussi défricheur de la paroisse de Ste Colombe, s'engagent pour cinq ans, savoir led. Bellanger pour la somme de 75 livres par an de salaire, et lesd. Lair, Galbout et Martin pour la somme de 60 livres. (LE ROYER)

Un  
tisserand  
un  
tailleur  
de pierre  
et maçon  
un cordonnier  
un armurier

Le 14 Avril, les nommés François Larcher, tisseur en toile et défricheur, de la paroisse de Ste Colombe près la Flèche, Claude Delouaire, tailleur de pierre et maçon, paroisse du Hot, pays du Maine, Pierre Anselin, cordonnier et défricheur de la ville de Senlis, s'engagent pour cinq ans, savoir led. Delouaire pour la somme de 80 livres de gages et les trois autres pour le prix de 75 livres. (LE ROYER)

Un  
meunier  
et un  
défricheur

Le 14 Avril, les nommés François Avissé, meunier et défricheur, et Johan Dolbeau,<sup>12</sup> aussi défricheur de la paroisse de Parcé près Sablé, s'engagent pour cinq ans savoir led. Avissé pour 75 livres et led. Dolbeau pour la somme de soixante livres. (LE ROYER)

12. Donné comme originaire de Paris par Jacques LAURENT, dans son *Essai généalogique de la Famille de Jeanne Mance*, et descendant d'Isabeau Mance, épouse de Simon Dolebeau, avocat à Chaumont (1612).

Ne figure pas au rôle d'embarquement des colons de 1653, reproduit par M. E.-Z. Massicotte.

Trois  
laboureurs  
et  
défricheurs

Le 14 Avril, les nommés Michel Bardet et Paul Panneau, de la paroisse de Vilaines près la Flèche, et Pierre Salmon du lieu de la Roche paroisse d'Arthezé près la Flèche, tous trois laboureurs et défricheurs, s'engagent pour cinq ans moyennant la somme de 80 livres de salaire par chacun an. (LE ROYER)

Trois  
laboureurs

Le 15 Avril, les nommés Pierre Beauvais de la paroisse d'Avenières près Laval, Jacques Boutelou et Estienne Foucault de la paroisse de Montigné près la Flèche, tous trois laboureurs, s'engagent pour cinq ans moyennant 60 livres par an. (LE ROYER)

Un meunier  
un  
couvreur  
deux  
défricheurs

Le 15 Avril, les nommés Michel Louvart, meunier demeurant aux Moulins de la Monnerie paroisse de Parcé, François Galloire, couvreur en ardoise demeurant à la Flèche, Mathurin Coudret de la paroisse de Villé, et Pierre Proust aussi de la paroisse de Villé, tous défricheurs, s'engagent pour cinq ans, savoir led. Louvart pour la somme de cent livres et les trois autres pour 75 livres par chacun an. (LE ROYER)

Un  
tisserand  
et  
trois  
laboureurs

Le 15 Avril, les nommés André et Marin Hurtebize, frères, demeurant le premier paroisse de Roissé et le second paroisse de St Rémy, et Jean Pichart tisseur en toile, demeurant au presbytère dud. Roissé pais de Champagne et Pierre Hardy, laboureur et défricheur, demeurant au lieu de Potiron, paroisse de St Thomas, s'engagent pour cinq ans savoir led. Pichart moyennant 75 livres de gages et les trois autres pour 60 livres par an. (LE ROYER)

Un  
armurier-  
serrurier

Le 16 Avril, Jean Valiquet, armurier et serrurier de la ville de Lude, s'engage pour cinq ans moyennant la somme de 80 livres par an. (LE ROYER)

Un  
laboureur-  
défricheur

Le 18 Avril, Toussaintz Hunault, laboureur et défricheur, natif de la paroisse de St Pierre aux champs proche Gournay en Normandie, s'engage pour cinq ans moyennant 75 livres de gages par an. (LE ROYER)

Deux  
défricheurs

Le 18 Avril, les nommés Jacques Audreu, défricheur, demeurant à Paris et Jacques Millault aussi défricheur de la paroisse de Grouzille, pays du Maine, s'engagent aussi pour cinq ans moyennant 75 livres de gages. (LE ROYER)

(On voit dans ces derniers actes que le jour de l'embarquement était fixé au dernier jour d'Avril, mais il fut retardé sans doute pour recruter un plus grand nombre de colons.)

Un meunier  
et  
défricheur

Le 20 Avril, Mathurin Richard, meunier et défricheur, demeurant au Moulin de la Bouerie paroisse de Ste Colombe près la Flèche, s'engage pour cinq ans moyennant 90 livres de gages par an. (LE ROYER)

Un  
bêcheur

Le 20 Avril, Augustin Boullay, bêcheur de la ville du Mans, service de cinq ans moyennant 75 livres. (LE ROYER)

Un  
tailleur  
et trois  
défricheurs

Le 20 Avril, les nommés Guillaume Chartier de la Flèche, tailleur d'habits, Louis Danguet, défricheur de Luché près la Flèche, Jean Chaudronnier du Bailleul et Noël Gillet de Noyen, aussi défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
maçon de  
la Flèche

Le 20 Avril, Michel Bouvier, maçon et défricheur, dem<sup>t</sup> au faubourg St Germain à la Flèche, s'engage pour cinq ans, aussi pour 60 livres de gages pour chacun an. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
laboureur

Le 24 Avril, Louis Guérétin, laboureur à Parcé près Sablé, s'engage pour cinq ans, également pour 60 livres de gages. Il devra se rendre à Nantes pour le quinzième jour de Mai prochain. (L'embarquement était retardé de quinze jours.) (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Deux  
défricheurs

Le 24 Avril, les nommés Michel Lecomte de Chamiré en Charnie et Jean Pichon dem<sup>t</sup> à Chaurons, pays du Perche, s'engagent comme défricheurs pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Trois  
défricheurs

Le 25 Avril, Pierre Papin et Pierre Bouzé natifs de la ville de Sablé, dem<sup>t</sup> au faubourg St Nicolas et Jean Chesneau de la paroisse de St Aubin-le-despains, tous trois défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 60 livres par an. (LE ROYER)

Un  
maçon

Le 25 Avril, René Coubart, maçon et défricheur, demeur<sup>t</sup> au lieu du Vau paroisse de Luché, s'engage pour cinq ans, moyennant 80 livres de gages par an.

(LE ROYER)

- Un  
défricheur                    Le 27 Avril, François Roiné, défricheur dem<sup>t</sup> à  
Sablé, s'engage pour cinq ans, moyennant 75 livres de  
gages par an. (LE ROYER)
- Un  
tisserand  
un  
serrurier  
et deux  
laboureurs                    Le 1er Mai, les nommés Jean Gasteau, Joachim Le-  
paslier, tisseur en toile de la paroisse de Clermont, Simon  
LeRoy de la paroisse de Lignon, et Jean Cadieu, serrurier  
de la paroisse de Pringé, tous laboureurs et défricheurs,  
s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages.  
(LE ROYER)
- Trois  
laboureurs  
et  
défricheurs                    Le 1er Mai, Nicolas Jousset de Solesmes près Sablé,  
Jacques Nail aussi dud. Solesmes et Nicolas Duval de  
Forges en Brie, tous trois laboureurs et défricheurs,  
s'engagent pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages.  
(LE ROYER)
- Un  
défricheur                    Le 2 Mai, Mathurin Jousset, défricheur de la paroisse  
de St Germain du Val près la Flèche, s'engage pour  
cinq ans, moyennant 75 livres de gages par an.  
(LE ROYER)
- Un  
défricheur                    Le 2 Mai, engagement de Mathurin Jouanneaux, si  
célèbre dans les annales de notre Institut par le don qu'il  
fit de sa personne et de ses biens aux hospitalières de  
Villemarie, s'engage comme défricheur « et aultres choses  
qui luy seront commandées », moyennant 70 livres par an.  
(LE ROYER)
- Un  
couvreur                    Le 3 Mai, François Coudreux, couvreur en ardoise  
et tuile demeurant au lieu du Portal, paroisse de Chasnay,  
s'engage pour cinq ans, moyennant cent livres de gages.  
(LE ROYER)
- Un  
défricheur                    Le 4 Mai, Pierre Desautels, défricheur de la paroisse  
de Malicorne près la Flèche, s'engage pour cinq ans,  
moyennant 65 livres de gages. (LE ROYER)
- Un  
défricheur                    Le 8 Mai, Nicolas Cormier, défricheur dem<sup>t</sup> au lieu  
de la Vinautière paroisse de St Jean de la Motte près la  
Flèche, cinq ans de service, 60 livres de gages.  
(LE ROYER)
- Un  
charpentier                    Le 8 Mai, Honoré Dauvy, compagnon charpentier  
natif de la paroisse de Moubouy proche la ville de Tours,  
s'engage pour cinq ans, moyennant cent livres de gages,  
plus une espée et un pistolet.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
couvreur  
et un  
défricheur

Le 9 Mai, Jean Fresnot, couvreur, et Simon Jupin, défricheur de Ruillé en Champagne, s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages par chacun an.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
chirurgien

Le 10 Mai, M. Estienne Bouchard Me Chirurgien,<sup>13</sup> natif de la paroisse St Paul de la ville de Paris, demeurant ordinairement en la ville et duché d'Epéron, « s'oblige à « aller servir dans la d. île de Montréal de son art de chirurgien durant le temps de cinq années entières et « consécutives. » Les Sieurs Le Royer et de Maisonneuve « promettent de le norir loger et coucher tant pendant le « voyage que led. temps de son service et icelluy fini le « faire reconduire en France a leurs frais et despens sans quil en couste aulcune chose aud. Bouchard auquel sera « fourny de tous instruments necessaires pour exercer « led. art de chirurgie, Et outre de luy paier par chacun « an la somme de cent cinquante livres de gages pendant « lesd. cinq années, etc. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
défricheur

Le 10 Mai, engagement pour cinq ans de Christoffe Roger, défricheur, natif de Clermont et y demeurant, pour 60 livres de gages par chacun an.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
tisserand  
un  
boulangier  
un  
jardinier  
un  
défricheur

Le 11 Mai, engagement des nommés Martin Lorient, tisseur en toile, et Urban Graveline de la paroisse de Clermont, François Hudin, boulangier de la ville de la Flèche, et Christoffe Gaillard, jardinier de la paroisse de Verron près la Flèche. Cinq ans de service moyennant 75 livres de gages pour lesd. Lorient, Graveline et Hudin et 60 livres pour led. Gaillard.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
défricheur  
un  
puisatier

Le 11 Mai, engagement pour cinq ans de service des nommés Pierre Hardy,<sup>14</sup> défricheur de la paroisse de Bailleul, et Michel Maugin, défricheur et puisatier de la ville du Mans, le premier pour 75 livres par an et le second pour 60 livres.  
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

13. E.B., l'un des premiers chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Montréal; fut appelé à traiter Jeanne Mance lors de sa chute sur la glace, en janvier 1657.

14. L'étude de Me Legrand, de la Flèche, possède un acte par lequel le nommé Hardy, « partant pour VilleMarie avec Paul de Chomedey, donne ses biens à sa sœur Gabrielle ».

Un  
chapelier

Le 11 Mai, engagement de Jean Davoust, chapelier de la paroisse de Clermont près la Flèche; cinq ans de service, 75 livres de gages.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Deux  
défricheurs

Le 11 Mai, les nommés Guy Motais de la paroisse de Meslay et Marin Denyau<sup>15</sup> (Sieur Destailis) de la paroisse de Luché près la Flèche, défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
défricheur

Le 11 Mai, René Cadet de S<sup>t</sup> Germain-du-Val, défricheur, s'engage pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
meunier

Le 12 Mai, Louis Biteau, meunier et défricheur de la paroisse de Clermont, s'engage pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un  
jardinier

Le 12 Mai, le nommé Charles Belot, jardinier de la paroisse de S<sup>t</sup> Jean de la Motte près la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Cet acte est le dernier signé par MM. Le Royer et de Maisonneuve qui durent partir ce jour du 12 Mai pour se rendre à Nantes, puisque l'acte suivant fut contracté par M. Hierosme Le Royer, écuyer sieur de la Dauversière, conseiller du Roi, Juge, Lieutenant general en la senechaussée et siege présidial de la Flèche, au nom et comme ayant charge de M. Le Royer son père. (Les notes et les résumés sont de la « compilatrice » de l'Hôtel-Dieu de LaFlèche.)

Un  
défricheur

Le 13 Mai, André Sépuré, défricheur de la paroisse de Thorée près la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages par an.

(LE ROYER, fils)

(Il est dit dans l'acte qu'il devra se rendre à Nantes le dix sept<sup>e</sup> jour du présent mois pour s'embarquer avec le Sieur de Maisonneuve.)

15. Des Denyau étaient entrés dans la famille LeRoyer; on les disait « haut placés »... Il existait plusieurs familles Denyau, aux patronymes diversement orthographiés, et sans aucun lien de parenté.

Un  
pâtissier  
et un  
défricheur

Le 17 Mai, dernier contrat d'engagement des nommés Mathurin Langevin, défricheur de la ville du Lude, et Olivier Leprince, pâtissier demeurant à Villiers-Charlemagne, s'engagent pour cinq ans et s'obligent même par corps de se rendre dans la ville de Nantes, Maison de M. Charles Lecoq Sieur de la Beaussonnière, pour le vingtième jour du présent mois, pour s'embarquer avec led. Sieur de Maisonneuve et seront payés par chacun an la somme de 75 livres de gages. (LE ROYER)

Selon Faillon, le signataire est Le Royer de Boistaillé. frère du fondateur.

\* \* \*

Cent dix-neuf engagements <sup>16</sup> dus à l'activité de M. de La Dauversière, mis en regard du chiffre global, 154, donné par Faillon, constituent une majorité imposante. Sur ces 154 hommes enrôlés en France, nous dit le même auteur, il n'y en eut que 113 qui passèrent la mer. Comme huit d'entre eux succombèrent à la maladie contractée à bord, le nombre se réduit à 105 hommes. <sup>17</sup>

Tous les colons enregistrés à La Flèche se retrouvent dans la liste de Faillon, sauf Pierre Serizay et Paul Panneau. Notre nomenclature présente plus de différence avec celle de M. E.-Z. Massicotte: cette dernière est dressée d'après les minutes du notaire Belliotte, dans la rade de Saint-Nazaire, et les noms qui se rencontrent dans les actes civils à Montréal; celle de Faillon et la nôtre sont établies d'après les engagements contractés en France.

Sur 100 noms portés au rôle d'embarquement dans l'étude de M. Massicotte, on identifie ceux de 69 volontaires engagés à La Flèche. Les « Fléchois » ont encore ici l'avantage du nombre. Les onze dont on ne trouve pas trace au pays sont portés, par notre archiviste, comme ayant péri en mer.

Cette petite poignée d'hommes, dont la sélection s'est faite d'elle-même, soulèvera l'enthousiasme des habitants de Ville-Marie. « Ce fut une joie inexprimable pour la nouvelle colonie de Montréal », narre

16. Nous ne comptons pas la femme de Sébastien LeRoux et ses deux enfants, dits aussi « engagés », aux termes du contrat (30 mars).

17. *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 531. (D'après M. de Belmont).



Sœur Morin, « d'apprendre l'arrivée de M. de Chomedey, escorté de cent hommes, ce qui estoit aussy considérable alors que le seroit mille aujourd'huy ».

Il ressort des données précédentes que La Dauversière est le grand artisan de la recrue de 1653. Il signe les 65 actes notariés dont 30 seulement avec Maisonneuve. Si son fils ou son frère apparaissent une ou deux fois aux contrats, c'est au nom et comme ayant charge du procureur de la Compagnie.

A-t-on jamais signalé la présence de Maisonneuve à La Flèche ? Le fait n'est pas sans intérêt. Le gouverneur de Ville-Marie logeait sans aucun doute chez le procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal. Il y avait place dans la maison hospitalière du grand « receveur ». Le baron de Fancamp l'avait quittée vers 1646; de plus, il ne restait chez Le Royer que l'aîné et le plus jeune de ses fils, Jérôme et Joseph: ses trois autres enfants étaient entrés en religion.

Maisonneuve venait-il à La Flèche pour la première fois ? Vraisemblablement non. Il s'y rendit assurément au cours de ses deux voyages précipités de 1645 et 1646. Sous une mise en scène assez dramatique: décès du père de Maisonneuve, assassinat de son beau-frère, « dessein ruineux de sa mère pour des secondes noces », on découvre d'autres motifs qui s'accordent mieux avec les intérêts du pays, motifs que justifie le résultat de ces deux voyages.

Faillon semble oublier les raisons qu'il a mises en avant et parle des démarches de Maisonneuve comme s'il se fût agi d'un programme bien arrêté d'avance (pourquoi n'en serait-il pas ainsi?): rapport sur Montmagny; refus de Maisonneuve à la succession de celui-ci, rappelé; nomination de M. d'Ailleboust comme gouverneur général.<sup>18</sup> On dirait des événements placés dans un autre cadre.

A son premier voyage en 1645, Maisonneuve se serait rendu à La Flèche pour s'entretenir avec La Dauversière et lui exposer le danger qui menace le Canada, en raison de l'insuffisance du gouverneur. L'affaire est portée à la cour; Maisonneuve revient sans se douter que son chef l'a recommandé au gouvernement du pays. Trois jours après son arrivée à Québec, le bateau de M. de Repentigny lui apporte une lettre de La Dauversière lui apprenant, entre autres choses, que le gouverneur est mis à pied — peut-être aussi qu'il est lui-même nom-

18. *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 86 et 90.

mé gouverneur en sa place — qu'il doit retourner immédiatement en France. Il y retourne (1646), voit La Dauversière, mais refuse le poste de gouverneur général qu'on lui offre et fait choisir d'Ailleboust, son lieutenant.<sup>19</sup>

Nous sommes loin de la recrue de 1653, mais nous avons rapproché le gouverneur de Montréal du fondateur de Montréal et laissé soupçonner combien des dévouements de La Dauversière restent ignorés.

\* \* \*

*Pays d'origine des colons de 1653*

*Anjou:*

|                           |    |                        |   |
|---------------------------|----|------------------------|---|
| La Flèche et ses environs | 71 | <i>Perche</i> .....    | 2 |
| Autres localités.....     | 10 | <i>Bourgogne</i> ..... | 2 |
| <i>Maine</i> .....        | 15 | <i>Normandie</i> ..... | 2 |
| <i>Champagne</i> .....    | 8  | <i>Touraine</i> .....  | 2 |
| <i>Ile de France:</i>     |    | <i>Picardie</i> .....  | 1 |
| Paris.....                | 3  | Orléans.....           | 1 |
| Senlis.....               | 1  | Nevers.....            | 1 |

Ce tableau nous fait constater, encore une fois, que Le Royer est la cheville ouvrière du recrutement de Ville-Marie. Nous n'hésitons pas à lui attribuer l'enrôlement des colons de l'Anjou et des environs. Ses fonctions de percepteur des impôts en sa ville natale lui donnaient juridiction sur sept châtellenies du chapitre de Saint-Martin de Tours et sur quelques provinces du Maine qui relevaient alors de l'élection de La Flèche. Au surplus, son père résida à Tours et plusieurs membres de la famille de Jeanne de Baugé, sa femme, étaient établis au Maine.

Le Maine était familial à Le Royer pour d'autres raisons. Les deux premières filiales de la Maison de La Flèche, les Hôtels-Dieu de Laval et de Baugé, aujourd'hui respectivement des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, faisaient alors partie de la province du Maine. Explications superflues: sur quelle route n'a pas chevauché Le Royer!

Sur 119 volontaires enrôlés à La Flèche, l'Anjou, le Maine et la Touraine en fournirent 98. « Je vois », nous écrivait un archiviste

19. *Notes historiques*, dont la substance se retrouve dans les déclarations mêmes de Faillon. (Cf. référence ci-dessus).

parisien (lettre du 6 avril 1940), alors à La Flèche, « par ce que je connais de la famille Le Royer: Le Royer de la Motte, de Chantepie, de Boistaillé, etc., que cette maison était cantonnée principalement du côté de Verron, Crosnières, Malicorne, etc. De cette constatation et de diverses autres, j'en conclus que les environs de la terre de La Dauversières constituent, en gros, le pays d'origine de Montréal ».

Le Royer eut des collaborateurs dévoués, il est vrai, aussi laissons-nous la Champagne au crédit de Maisonneuve. Nous rappelons qu'à cette époque Fancamp, son *alter ego*, avait quitté définitivement La Flèche pour entrer dans les Ordres; que Renty, un autre Normand, était mort depuis quatre ans; qu'Olier, le chevalier de la route par excellence, qui sillonna la France pour ses « missions » ou ses dévotions, voyait sa carrière publique remplie. Au mois de mars 1652, il tombe sérieusement malade, reçoit les derniers sacrements de l'Église et se démet de sa cure le 20 juin de la même année.<sup>20</sup> « Dans la convalescence qui suivit, les médecins l'ayant d'abord envoyé aux eaux de Bourbon, lui conseillent de passer l'hiver dans le midi, il profita de cette conjoncture pour se rendre en ces pays ».<sup>21</sup>

Chacun des 35 colons qui complètent l'effectif de 154, donné par Faillon, porte la note suivante: « Nous ignorons le lieu et les autres circonstances de son engagement ». S'il fallait conclure en faveur de collaborateurs éventuels, on serait forcé d'admettre que Le Royer a passé par là. Sur le rôle d'embarquement, chaque engagé déclare avoir reçu *telle somme* de la Compagnie de Montréal en avancement de ses gages. Cet acompte, le partant le tient du procureur de la Compagnie, Jérôme Le Royer de La Dauversière, comme en fait foi l'acte de rachat des 22,000 livres. Cette somme, explique le texte, remise aux mains de Drouart et La Dauversière, est restée en possession de ce dernier. On verra plus loin qu'elle a été spécialement affectée au recrutement.

C'est à tort, remarque Faillon,<sup>22</sup> que Dollier de Casson fait intervenir M. de Saint-André dans cette organisation. Aucune des minutes notariales n'indique sa participation à l'œuvre fléchoise. Dans la rade de Saint-Nazaire il fut inscrit sur le rôle d'embarquement (Faillon et Massicotte) et c'est tout. Passé en France en 1658, il revint

---

20. FAILLON, *Vie de M. Olier*, 1873, t. II, p. 607 et ss.

21. Idem, t. III, p. 384 et ss.

22. FAILLON, *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 558.

à Ville-Marie et y conduisit le contingent de 1659. Dollier de Casson a pu confondre cette dernière recrue avec celle de 1653.

\* \* \*

### *Professions et salaires*

Les salaires varient avec les métiers, voire avec les hommes de même métier et l'état civil du colon. Un laboureur accompagné de sa femme et de ses deux enfants reçoit 150 livres par an, tandis qu'il n'est alloué que 60 ou 80 livres à des célibataires.<sup>23</sup>

|                               |           |                                |             |
|-------------------------------|-----------|--------------------------------|-------------|
| Chirurgien.....               | 150-200   | Brasseur de bière & défricheur | 80          |
| Laboureur & famille.....      | 150       | Défricheur & maréchal....      | 75-80       |
| Laboureur & défricheur        | 60-75-80  | Défricheur & maçon.....        | 60-80       |
| Laboureur.....                | 60-75-80  | Défricheur & cordonnier....    | 75          |
| Meunier.....                  | 100       | Défricheur.....                | 60-65-70-75 |
| Meunier & défricheur.         | 75-90-100 | Défricheur & puisatier.....    | 60          |
| Menuisier.....                | 100       | Boulangier.....                | 75          |
| Charpentier.....              | 75-100    | Chapelier.....                 | 75          |
| Couvreur en ardoise et tuile. | 100       | Pâtissier.....                 | 75          |
| Couvreur en ardoise.....      | 75        | Serrurier.....                 | 75          |
| Couvreur & maçon.....         | 75        | Tisseur en toile.....          | 75          |
| Armurier & ouvrier.....       | 100       | Tisseur en toile & défricheur. | 75          |
| Armurier & serrurier.....     | 80        | Bêcheur & bûcheron.....        | 75          |
| Armurier & défricheur.....    | 75        | Bêcheur.....                   | 60-75       |
| Scieur de long & maçon....    | 90        | Coutelier & défricheur.....    | 75          |
| Tonnelier & maçon.....        | 90        | Sans profession désignée..     | 60-75       |
| Maçon.....                    | 80        | Cordonnier.....                | 60          |
| Tailleur de pierre & maçon.   | 80        | Jardinier.....                 | 60          |
| Boulangier & défricheur....   | 80        | Tailleur d'habits.....         | 60          |

La lecture des contrats d'enrôlement nous laisse voir à quel fort déboursé devait faire face annuellement la Compagnie de Notre-Dame de Montréal, pour la solde et l'entretien de ses colons pendant la durée

23. Les sommes mentionnées par Faillon indiquent le montant « avancé » à chaque individu sur ses gages, et non le taux de son salaire annuel.

de leurs engagements.<sup>24</sup> Les 22,000 livres venaient opportunément. Faillon estime à 10,070 livres le montant avancé sur les gages des partants. Il y avait donc un surplus de près de 12,000 livres dont on ne sera pas embarrassé, s'il n'est déjà engagé. Aux sommes promises, il faut ajouter les frais de transport, d'habitation, de nourriture, d'armes, de munitions de guerre, d'outils et d'instruments, etc. C'était bien, comme on l'a dit, une entreprise royale.

Le remboursement du capital par la veuve du baron de Renty, chez qui il était placé, ne s'opéra que le 4 mars 1653, trois mois et demi avant le départ du *Saint-Nicolas-de-Nantes*. Cette première transaction est suivie immédiatement d'une seconde, ratifiant, entre autres clauses, le transport des fonds susdits.

Devant Bouret et Chaussière, comparaissent Jean-Jacques Olier, Alexandre le Ragois, Roger du Plessis, Henri-Louis Habert de Montmor, Pierre Chevrier de Fancamp, Bertrand Drouart, Louis Séguier et Jérôme Le Royer de La Dauversière, pour eux et au nom des Associés d'une part, et Paul Chomedey de Maisonneuve en son nom et au nom de Jeanne Mance et de Louis d'Ailleboust d'autre part. Vu l'affaiblissement progressif de l'île de Montréal par les incursions des Iroquois et le peu de secours que l'on peut attendre pour soutenir cet établissement si utile à la gloire de Dieu à la propagation de la foi, d'ailleurs recherchant autant qu'il leur est possible de satisfaire aux intentions de la personne fondatrice de l'hôpital de Montréal..., après avoir examiné les moyens par diverses conférences faites avec les personnes associées à un dessein si charitable, ils ont reconnu que le plus utile de tous les expédients proposés était le rachat des 22,000 livres, résolution exécutée par l'acte précédent.

Comme on le constate, les « sieurs comparans » ne délibèrent pas à l'aveugle. Il en sera ainsi pour l'utilisation du fonds de rachat, lequel sera employé « aux despences nécessaires pour Avec autres contributions charitables... envoyer des hommes travailler en lad. Isle de Montreal Aultant que led. fond pourra porter Avec leurs vivres Armes et esquipage pour Soutenir lad. Isle contre la Violence des Ennemis du pays, Empescher labandonnement des habitans Et reduire les terres en culture pour y attirer les Sauvages et Subvenir

---

24. Selon Sœur Morin, la recrue de 1653 coûta 75,000 livres à la Compagnie de Notre-Dame de Montréal.

aux autres besoins et necessitez... sous la conduite du Sr De la maisonneuve... »

Toutes les dispositions énoncées au texte ont reçu le « consentement expres de la personne qui a fait Lad. fondation quelle Ne Veult estre nommée a eulx certifié par led. Sr de la Dauversiere ». <sup>25</sup>

Maisonneuve, quoique présent à Paris, n'apparaît nulle part comme spécialement intéressé aux négociations, non plus que Jeanne Mance. Son rôle comportait plutôt une intervention privée auprès des « Directeurs de l'isle de Montreal » <sup>26</sup> et un exposé de la situation aux assemblées générales tenues à cet effet. Mais l'acquiescement des sociétaires aux propositions de l'administratrice de l'Hôtel-Dieu, transmises par l'organe de Maisonneuve, prouve surabondamment la confiance que ces messieurs accordent à Paul de Chomedey et à Jeanne Mance. Il reste que celle qui a trouvé « l'expédient » a droit à la meilleure part de notre reconnaissance et de notre admiration.

Jeanne Mance ne tardera pas à jouir de son sacrifice.

Les exigences légales étant satisfaites, rien ne retient plus nos colons sur la terre de France. Le 20 juin, le navire quitte la rade de Saint-Nazaire pour gagner l'océan. Contraint de relâcher, il ne fit voile que le 20 juillet. Le *Saint-Nicolas* avait à son bord celle qui deviendra la première éducatrice de Ville-Marie, Marguerite Bourgeoys, nom qui jette un nouveau lustre sur la recrue de 1653. M. de Maisonneuve avait remis entre ses mains la petite Marie du Mesnil, de La Flèche, âgée de dix ans, que M. de La Dauversière lui avait confiée. <sup>27</sup>

---

25. Par cette citation et d'autres semblables, il est clair que Mme de Bullion avait donné son consentement au changement d'attribution des 22,000 livres.

Informée du triste état de la colonie, elle remet 20,000 livres à la Compagnie de Notre-Dame de Montréal par l'entremise de M. de Lamoignon, afin qu'on pût lever un plus grand nombre de soldats. Peut-on exiger approbation plus explicite d'une personne qui désire garder l'incognito ?

Par l'acte du 4 mars 1653, la Société de Notre-Dame de Montréal prend sur elle la responsabilité des propositions de Jeanne Mance et en rend l'exécution possible.

26. « Arrivé à Paris, après que Maisonneuve eut visité chacun des associés de Montréal, il... » (Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 70).

27. Sœur Bourgeoys nous donne d'autres renseignements : « M. de La Dauversière », dit-elle, « envoya pour l'embarquement Marie-Marthe Pinson, de La Flèche, qui fut femme de Jean Milot, Marie du Mans, une autre femme avec son mari et quelques filles ».

Le 22 septembre, jour de la Saint-Maurice,<sup>28</sup> le gouverneur de Montréal et sa troupe arrivent à Québec: « la vierge hospitalière » est là, attendant ses rudes héros. Le 16 novembre, Ville-Marie les accueille enfin. Ces fils de la vieille France peuvent maintenant se dire en toute vérité, les « Hommes » de Montréal.

La colonie est sauvée.

Sœur MONDOUX,

*religieuse Hospitalière de Saint-Joseph,  
Hôtel-Dieu de Montréal.*

---

28. FAILLON, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, t. I, p. 69.